

**FORMATION
DES RÉFÉRENTS SANTÉ SÉCURITÉ
ET
CONSEILS SUR LA THEMATIQUE PÉNIBILITÉ**

Annuaire de consultants

Dernière mise à jour : 1^{er} juin 2015



DIRECTE DU LIMOUSIN
2, allée Saint-Alexis – BP 13203
87032 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 11 66 00 – Fax : 05 55 11 66 18



Le Plan Régional de la Santé au Travail du Limousin (PRST) a vocation à informer, sensibiliser, agir, capitaliser et transférer auprès de tous les acteurs des entreprises, sur cinq grandes thématiques actuelles :

- les troubles musculo-squelettiques,
- les cancers professionnels,
- les risques routiers,
- les risques psychosociaux,
- et l'évaluation des risques professionnels.

Dans ce cadre, le groupe Evaluation des risques professionnels a élaboré un annuaire des intervenants privés localisés en Limousin concernant :

- la formation de base de la personne compétente pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels (dit référent santé sécurité). Cette personne introduite par le Code du travail (L. 4644-1), obligatoire dans toutes les entreprises, doit être formée pour assurer sa mission ;
- la mise en œuvre de la prévention de la pénibilité.

Il est à la disposition de tous les acteurs du monde du travail : dirigeants, RRH, représentants du personnel, encadrants, RH&S, salariés, préventeurs...

Cet annuaire est un recensement et non un référencement d'intervenants (liste indicative de consultants – données recensées demeurant de l'entière responsabilité des consultants répertoriés, avec une mise à jour régulière).

Pour plus d'informations :

www.sante-securite-travail-limousin.fr

www.directe.limousin.gouv.fr

RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ

Corrèze

- [BSC](#)
- [PREFACE](#)

Cliquez sur
l'organisme de votre
choix pour visualiser
sa fiche signalétique

Haute-Vienne

- [AS'COM INGENIERIE](#)
- [CCI Haute-Vienne](#)
- [FEL](#)
- [OPPBTP](#)
- [SB FORMATION](#)
- [SECURITUDE](#)
- [SOCOTEC](#)
- [STL](#)

Hors région

- [CORDIAL](#)

PÉNIBILITÉ

Corrèze

- [EF CONSEILS](#)
- [GEVOLYS](#)

Creuse

- [GESTELIA LIMOUSIN](#)

Haute-Vienne

- [AD & QUAT](#)
- [ADVITAM Conseil et formation](#)
- [AFPI LIMOUSIN](#)
- [AS'COM INGENIERIE](#)
- [BARDOULAT Michel](#)
- [BSC](#)
- [CABINET RH et organisation](#)
- [FEL](#)
- [OPPBTP](#)
- [PREFACE](#)
- [SECURITUDE](#)
- [SOCOTEC](#)

Hors région

- [CORDIAL](#)

AD & QUAT

8, allée de la Couture Charbon
87370 PANAZOL

Interlocuteur : Marie-Pierre DEVILLE
Téléphone : 05 55 30 98 80 – 06 37 61 30 21
Adresse mail : adetquat@orange.fr
Site Internet : www.adetquat-conseils-sudouest.fr

Année de création de l'organisme : 2000
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze – Creuse - Haute-Vienne
Autres : Poitou/Charentes - Aquitaine

Couverture sectorielle :

Industrie – Commerce – Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise – Établissement public – Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

ADVITAM Conseil et formation

42, rue Jean Gagnant
87480 SAINT PRIEST TAURION

Interlocuteur : Régis TRANCHANT
Téléphone : 05 55 35 28 96
Adresse mail : advitam-formation@orange.fr
Site Internet : www.advitam-formation.fr

Année de création de l'organisme : 2010
Effectif (ETP) : 6

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : France entière

Couverture sectorielle :

Agriculture - Industrie - BTP - Commerce – Services
Autres : sanitaire et médico-social

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Établissement public - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

AFPI Limousin

9, rue Jean Baptiste Say
87000 LIMOGES

Interlocuteur : Françoise CHAUMEIL
Téléphone : 05 55 30 08 08
Adresse mail : f.chaumeil@afpilimousin.asso.fr
Site Internet : www.afpilimousin.fr

Année de création de l'organisme : 1970
Effectif (ETP) : 38

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :
Industrie

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Établissement public - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

AS'COM Ingénierie

28, rue de la Croix Rouge
87000 LIMOGES

Interlocuteur : Raïssa KOUADIO
Téléphone : 05 55 05 95 06
Adresse mail : info@portage-ascom.fr
Site Internet : www.portage-ascom.fr

Année de création de l'organisme : 2004
Effectif (ETP) : 28

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :
Industrie – BTP - Services

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Établissement public - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

BARDOULAT Michel

24, rue du Crucifix
87100 LIMOGES

Téléphone : 05 55 37 20 21
Adresse mail : michel.bardoulat@orange.fr

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Industrie - Commerce - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

BSC

9, route de Chigniac
19320 MARCILLAC LA CROISILLE

Interlocuteurs : Thomas CROS – Bernard SOUBRANE
Téléphone : 05 44 40 60 80 / 06 30 55 13 25 / 06 86 12 28 71
Adresse mail : bscenvironnement@orange.fr

Année de création de l'organisme : 2001
Effectif (ETP) : 2

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : France entière

Couverture sectorielle :

Agriculture - Industrie – BTP – Commerce – Services
Autres : administration

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Établissement public

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

CABINET RH et organisation

5, avenue de la Libération
87000 LIMOGES

Interlocuteur : Ghislaine ROGOZINSKI
Téléphone : 06 83 07 26 26
Adresse mail : ghislaine.rogozinski@wanadoo.fr
Site Internet : www.ghislaine-rogozinski.com

Année de création de l'organisme : 2003
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : Dordogne – Paris + région - Bordeaux

Couverture sectorielle :

Agriculture - Industrie – BTP – Commerce - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

CCI Haute-Vienne

CCI Formation
11, rue Philippe Lebon
87280 LIMOGES cedex

Interlocuteur : Dominique BRUT
Téléphone : 05 55 45 16 30
Adresse mail : dominique.brut@limoges.cci.fr
Site internet : www.limoges.cci.fr

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Industrie - Commerce - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))



[Retour à la liste des organismes](#)

CORDIAL

Les Genêts
24800 SAINT JORY DE CHALAIS

Interlocuteur : Paul TIEBOUT
Téléphone : 06 74 19 04 89
Adresse mail : cordial.conseil@orange.fr
Site Internet : www.infocordial.fr

Année de création de l'organisme : 1997

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :
Industrie – BTP – Commerce - Services

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

EF CONSEILS

17, avenue Maillard
19100 BRIVE

Interlocuteur : Eric FOURNAIRON
Téléphone : 06 10 13 91 80
Adresse mail : efconseils@orange.fr

Année de création de l'organisme : 2002
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : France entière

Couverture sectorielle :

Industrie – BTP – Commerce – Services
Autres : secteur médico-social – secteur sanitaire et social – secteur associatif

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Établissement public - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

FEL

52, rue Turgot
BP 261
87007 LIMOGES

Interlocuteur : Patrick RAFFAILLAC
Téléphone : 05 55 79 06 06
Adresse mail : contact@groupe-fel.fr
Site Internet : www.groupe-fel.fr

Année de création de l'organisme : 1989

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Agriculture – Industrie - Commerce – Services
Autres : social – médico-social - sanitaire

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Établissement public - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

GESTELIA LIMOUSIN

8, avenue d'Auvergne
23000 GUERET

Interlocuteur : Benoît MICHAUD
Téléphone : 05 55 51 95 23
Adresse mail : info.gueret@gestelia.com

Effectif (ETP) : 29

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Industrie – BTP – Commerce - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

GEVOLYS

Le Chazal
19700 SAINT CLÉMENT

Interlocuteur : Sylvie PEYRAT-BOUILHAC
Téléphone : 05 55 27 34 24
Adresse mail : speyrat@gevolys.fr
Site Internet : www.gevolys.fr

Année de création de l'organisme : 1996
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : Midi/Pyrénées – Poitou/Charentes

Couverture sectorielle :

Industrie - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

OPPBTP

4, rue Marcel Pagnol
87100 LIMOGES

Interlocuteur : Service formation de l'agence de Limoges

Téléphone : 05 55 37 51 29

Adresse mail : limoges@oppbtp.fr

Site Internet : www.oppbtp.com

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

BTP

Type d'établissements investigués :

Entreprise

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))

Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

PREFACE

110, boulevard de Feletz
Résidence Lestrade
Villa 511
19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE

Interlocuteur : René BUISSON
Téléphone : 06 80 18 95 27
Adresse mail : r.buisson@wanadoo.fr

Année de création de l'organisme : 1996
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Industrie – BTP

Type d'établissements investigués :

Entreprise

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

SB Formation

6, rue Françoise Giroud
87350 PANAZOL

Interlocuteur : Sébastien BREGERE
Téléphone : 06 63 75 52 23
Adresse mail : sebastien.bregere.formation@gmail.com

Année de création de l'organisme : 2010
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :
Agriculture - Industrie – BTP – Commerce - Services

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Établissement public - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))



[Retour à la liste des organismes](#)

SECURITUDE

40, impasse des Charles
87200 SAINT JUNIEN

Interlocuteur : Benoît GUEROUX
Téléphone : 06 19 52 30 79
Adresse mail : contact@securitude.fr
Site Internet : www.securitude.fr

Année de création de l'organisme : 2008
Effectif (ETP) : 1

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne
Autres : Sud-Ouest

Couverture sectorielle :
Industrie – BTP - Services

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Établissement public - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

SOCOTEC

LEM Ester Technopole
5, rue Columbia
BP 6833
87068 LIMOGES CEDEX

Interlocuteur : Pascal VIGNAUD
Téléphone : 06 03 63 20 55
Adresse mail : pascal.vignaud@socotec.com
Site Internet : www.socotec.fr

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :

Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :

Agriculture - Industrie – BTP – Commerce - Services

Type d'établissements investigués :

Entreprise - Établissement public - Association

Taille :

< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))
Aide à la réalisation des fiches pénibilité et conseil sur ce thème



[Retour à la liste des organismes](#)

STL – Santé au Travail en Limousin

6, Allée Duke Ellington
87000 LIMOGES

Interlocuteur : Bernard MAS
Téléphone : 05 55 20 75 30
Adresse mail : formation@stlim.org
Site Internet : www.sante-travail-limousin.org

Année de création de l'organisme : 2009
Effectif (ETP) : 8

PÉRIMETRE D'INTERVENTION/MARCHÉS

Rayonnement géographique :
Corrèze - Creuse - Haute-Vienne

Couverture sectorielle :
Agriculture - Industrie - BTP - Commerce – Services
Autres : sanitaire et médico-social

Type d'établissements investigués :
Entreprise - Établissement public - Association

Taille :
< 10 salariés, de 10 à 50 salariés, + de 50 salariés

DOMAINE DE COMPÉTENCE

Formation du référent santé sécurité ([voir le référentiel](#))



[Retour à la liste des organismes](#)

Formation Référent Santé Sécurité

Formation se déroulant sur 3 journées et destinée aux personnes occupant la fonction de référent santé sécurité au sein de leur entreprise.

Elle a pour but de donner au référent le cadre réglementaire et les outils nécessaires pour analyser les dysfonctionnements, évaluer les risques, proposer et mettre en place des mesures de prévention.

I. Généralités

- 1) Qu'est-ce que la Prévention *histoire, définition*
- 2) Les textes de référence de la législation *Code du travail*
- 3) Les acteurs de la prévention *rôle, fonction, organisation*
- 4) La fonction de référent santé sécurité au travail *texte réglementaire, rôle, moyens*
- 5) Le CHSCT *composition, fonctionnement, cadre réglementaire*
- 6) Les organismes de contrôle *cadre réglementaire, rôle, VGP*
- 7) Cadre réglementaire de la prévention des risques *code pénal, code du travail, droit européen*
- 8) Les AT/MP *cadre réglementaire, définitions, la déclaration, régimes*
- 9) Les impacts des AT/MP *humains, économiques, juridiques, mesures des taux et tarification*
- 10) La pénibilité au travail *cadre réglementaire, facteurs de risque, réforme des retraites, fiche pénibilité*

II. L'analyse des risques

- 1) Analyse à posteriori
 - a) Statistiques *AT/MP, CTN, évolutions*
 - b) Indicateurs *TF, TG, IF, IG*
 - c) Méthode de l'arbre des causes *étapes, cas pratique*
- 2) Analyse à priori
 - a) Cadre réglementaire *code du travail, 9 principes de prévention*
 - b) L'évaluation des risques *liste des risques professionnels, classification*
 - c) Le document Unique *analyse des données, retranscription, définir des mesures*
 - d) Le plan d'actions *priorisation, planification*
- 3) L'affichage *cadre réglementaire, identification des zones à risques, informations*
- 4) La formation *poste de travail, sensibilisation, CACES, acquisition de compétences*

Mikaël ROSIQUE

Consultant/Formateur en Prévention des Risques



[Retour à la liste des organismes](#)



BSC

ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement au service des entreprises

CONSEIL

FORMATION

ACCOMPAGNEMENT

Formation Référent Santé Sécurité

Niveau pré requis : aucun
Dates de la formation : Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
Nombre de participants : 10 personnes maximums
But de la formation A la fin de cette formation, les Référents Santé Sécurité connaîtront la définition de leurs mission, auront acquis les notions fondamentales en Santé et Sécurité au Travail, maîtriseront les principes de l'Evaluation des Risques Professionnels (<i>EvRP</i>) ainsi que les outils associés et seront en mesure d'en transposer les résultats dans le Document Unique. Ils seront également en mesure de réaliser des analyses d'accidents du travail (Arbre des causes) et à même de réaliser les fiches pénibilité au sein de leur Etablissement. Enfin, les candidats seront également en mesure de créer et d'adapter des outils de communication suivant la conduite à tenir.
Programme : <ul style="list-style-type: none">- <u>Cadre juridique et institutionnel</u><ul style="list-style-type: none">- Historique des politiques publiques de prévention- Sources législatives et réglementaires- Les différents acteurs de la Prévention : rôles et missions,- <u>Le référent santé sécurité</u><ul style="list-style-type: none">- Identification des champs d'intervention- Diagnostics et plans d'actions- Les différentes composantes de l'activité (observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil et impulsion)- Le plan annuel de prévention de l'Etablissement- <u>La démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)</u><ul style="list-style-type: none">- Le cadre réglementaire- Les différentes méthodologies d'analyse- Le Document Unique d'Evaluation des Risques (<i>DUER</i>)- Mise en œuvre des préconisations réglementaires (Formations, contrôles prévention etc...)- <u>Points particuliers</u><ul style="list-style-type: none">- Les responsabilités juridiques- Les registres et documents obligatoires- Le droit de retrait: enjeux et conséquences- L'analyse des Accident du Travail: l'arbre des causes- Le plan de prévention des risques professionnels et le permis feu- Les situations particulières- Les Etablissements Recevant du Public (<i>ERP</i>)- <u>Communication directe et indirecte, animation de réseau et veille réglementaire</u><ul style="list-style-type: none">- Rédiger une consigne, une fiche de risque, un rapport d'activité- Dialoguer avec les différents acteurs au sein de l'Etablissement et au sein des sites- Animer une séquence de formation ou une campagne d'information- Assurer la veille réglementaire
Intervenants : Thomas CROS (<i>IPRP</i> N° enregistrement: 0005/2014)/ Bernard SOUBRANE
durée de la formation : 3 jours

[Retour à la liste des organismes](#)

Fiche de formation : Référent Santé et Sécurité au Travail	
Personnes concernées	Salarié volontaire et désigné par l'entreprise comme référent santé et sécurité.
Objectif général	Etre capable d'assister sa hiérarchie dans les missions de protection de la santé et de prévention des accidents.
Objectifs	<p>Comprendre et savoir argumenter les enjeux de la prévention. Savoir se repérer dans les principales obligations réglementaires. Etre capable de contribuer à la démarche globale de prévention des risques. Savoir informer, sensibiliser et responsabiliser les salariés à la sécurité. Connaître l'organisation de la S&ST et les responsabilités des différents acteurs. Etre capable d'adopter un positionnement adéquat avec les différents acteurs. Savoir mettre en oeuvre une organisation et une gestion de la S&ST pour son entreprise.</p>
Déroulement et durée	<p>3 journées de formation collective (7h. /journée) 4 demi-journées d'accompagnement individuel en entreprise (dont 1 demi-journée avec le référent sécurité et son responsable hiérarchique).</p>
Dates et lieux	<p>Formation collective : à définir selon les inscriptions. Accompagnements individuels : En entreprise, les dates en concertation.</p>
<p>Programme</p> <p>Formation collective 3 journées</p>	<p>Première journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux et les valeurs de la prévention. - La réglementation S&ST. - L'organisation de la S&ST, les acteurs, les rôles et les responsabilités. - Le rôle, les missions et les tâches du référent S&ST. - Les principes généraux de la prévention. <p>Deuxième journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes notions de la S&ST : AT, MP, dangers, risques, pénibilité, RPS, ... - L'évaluation des risques : principes, démarche, familles de risques, ... - L'analyse de situations de travail : travail réel et travail prescrit, ITAMAMI, ... - La prévention des accidents et la protection de la santé : moyens, outils, ... - Les documents et registres de sécurité : document unique, vérifications, ... <p>Troisième journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse d'accidents : recueil d'informations, l'arbre des causes, ... - L'animation de réunions en matière de sécurité. - L'entretien avec son responsable. - Les entretiens avec les salariés. - La motivation de l'équipe à la sécurité.

<p>Programme</p> <p>Accompagnement individuel 4 demi-journées</p>	<p>Travail sur les spécificités S&ST de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques spécifiques à l'entreprise et définir les mesures de prévention. - Elaborer les protocoles en matière d'organisation des secours. - Etudier les obligations particulières en matière de sécurité. <p>Mise en œuvre des thèmes abordés en formation collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les rôles et les responsabilités des acteurs de l'entreprise (utilisation de COMAOA) - Concevoir une organisation et un système d'information S&ST. - Etablir un diagnostic sécurité de l'entreprise. - Elaborer des outils S&ST (la formation sécurité, les fiches de postes, le registre unique de sécurité, ...) - Déployer un système de management de la S&ST. <p>Développer les compétences du référent S&ST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner les compétences du référent S&ST (COMAFOA). - Appuyer le référent S&ST dans ses missions. - Définir un parcours pour progresser en compétences.
<p>Pédagogies et outils</p>	<p>Apprentissages par le partage d'expériences, apports théoriques interactifs, exercices pratiques, mises en situation, ...</p> <p>Positionnement des compétences, diagnostic sécurité, matériel audio-visuel, ...</p>
<p>L'intervenant</p>	<p>Paul Tiebout Facilitateur, formateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE Aquitaine. - Membre du réseau des intervenants en prévention des risques psychosociaux de l'ARACT Aquitaine. - Médiateur en entreprise. - Formateur en sauvetage secourisme du travail.

[Retour à la liste des organismes](#)

Le référent sécurité

Objectif :

- Maîtriser le cadre réglementaire, acquérir les outils, indicateurs, obligations diverses.
- Identifier les acteurs internes et externes.
- Évaluer les risques, proposer des mesures de prévention.

Coût : 740 €

Programme :

- Le rôle et les missions du référent : réglementaire –opérationnel
- Les obligations de l'entreprise dans les différents domaines où la connaissance des règles de santé sécurité est importante
 - Les sources juridiques en santé sécurité
 - Sources du droit et la hiérarchie des textes
 - Les textes applicables codes du travail et sécurité sociale
- Les obligations d'affichages
- Rôles et missions des acteurs externes, internes
- Les responsabilités en santé sécurité
- L'obligation de résultat
- Responsabilité pénale et civile – la délégation de pouvoir

En pratique : préparer un audit synthèse pour faire l'inventaire de la situation de l'entreprise (points forts et à améliorer

- L'évaluation des risques – le document unique
 - Les registres, vérifications et documents obligatoires
 - Registre sécurité – registre danger grave et imminent
 - L'obligation et l'organisation des contrôles périodiques (rapport, traçabilité, suivi)
- Les indicateurs de sécurité
 - Taux de cotisation
 - Taux de fréquence, de gravité
 - Les informations et formations
 - Les documents informatifs
 - Règlement intérieur
 - note de service
 - livret d'accueil
- Fiche d'accueil
 - Information
 - Fiche accueil et obligation
 - Utilisations des matériels et produits
 - Formation, autorisation, habilitation (Secourisme, incendie, électricité, levage, bruit etc.)
- Organiser sa documentation et son information
 - Veille réglementaire, documents, organisme à connaître, site internet d'intérêt

En pratique : préparer un plan d'action

- Travail sur les documents des stagiaires et de l'entreprise et apport de connaissances
- Enquêtes et analyse des accidents

- Le travail avec les DP et le CHSCT
 - Le rapport annuel du CHSCT
 - Les entreprises extérieures (plan de prévention, protocole de transport)
 - Les fiches de données sécurités, le suivi les obligations d'informations internes externes
 - Les fiches de formation suivi et plan de formation
 - Rédaction de consignes ou préparation de note de service
-
- Quelques spécificités actuelles information
 - Les TMS
 - Le stress, les RPS
 - Pénibilité et les fiches d'exposition

En pratique : préparer un document de synthèse pour la direction et faire son plan d'action

Lieu : CCI Formation - 11, rue Philippe Lebon - 87280 Limoges



[Retour à la liste des organismes](#)



FORMATION REFERENT SECURITE

PROFIL PARTICIPANTS

Tout salarié prétendant à occuper la fonction de référent sécurité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation doit permettre aux participants :

- de comprendre les enjeux de la prévention,
- d'avoir de bonnes bases réglementaires en hygiène sécurité et prévention des risques professionnels,
- de savoir mettre en œuvre les obligations réglementaires dans le quotidien de l'entreprise,
- d'élaborer une organisation efficace de l'hygiène et de la sécurité dans l'entreprise.

DUREE :
3 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :
12 personnes Maximum

PROGRAMME

GENERALITES

- Le contexte réglementaire et notamment le code du travail mais aussi le code de la sécurité sociale et le code de l'environnement
- Les principes généraux de prévention, articles L 4121-1 et suivants
- Les différents acteurs de la prévention
- Définitions de l'accident du travail, des accidents de trajet et de la maladie professionnelle
- Les déclarations d'accident du travail et de maladies professionnelles
- Les statistiques accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles
- Les indicateurs de la sécurité : indice de fréquence, le taux de fréquence, l'indice de gravité et le taux de gravité
- Les enjeux financiers avec les coûts de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle
- Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles

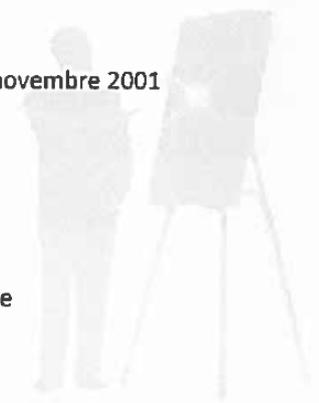
LA DEMARCHE DE PREVENTION

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels. Décret du 05 novembre 2001

MISE EN PLACE DE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RISQUES

- Définition de l'unité de travail
- Le déroulement des phases de travail
- L'inventaire des risques identifiés dans chaque phase de travail
- L'évaluation des risques en termes de gravité et de probabilité d'occurrence
- La détermination du niveau de risques
- L'inventaire des mesures de prévention existantes
- La détermination des mesures de prévention à mettre en place
- La programmation des actions correctives

Etude de cas : rédaction du document unique d'une unité de travail de l'entreprise.



- Les contrôles et vérifications périodiques obligatoires
- La tenue du registre de sécurité
- L'affichage obligatoire dans l'entreprise
- Les documents relatifs à l'intervention des entreprises extérieures : plan de prévention, autorisations de travaux, permis de feu...
- Les formations obligatoires à la sécurité
- Les accidents du travail
 - Les différents événements à analyser : accident, incident ou presque-accident
 - Les différents facteurs à prendre en compte dans l'analyse : individu, tâche, matériel, milieu
- La démarche d'analyse de l'accident du travail
 - Notion de faits : où et comment les recueillir ?
 - Surmonter les difficultés du recueil des faits
 - Formalisation des faits : le compte-rendu d'accident du travail
- La méthode de l'arbre des causes
 - Principes de la méthode
 - Le questionnement de l'arbre des causes
 - Exploitation des faits recueillis
 - Les différentes liaisons : enchaînement, conjonction et disjonction
 - Construction de l'arbre des causes
 - Recommandations pratiques pour optimiser l'utilisation de la méthode

Etude de cas : analyse d'accidents par la construction d'arbres des causes à difficulté croissante.

- - Exploitation de l'analyse et communication
 - Choix des actions de prévention
 - Mise en place des solutions proposées : articuler mesures immédiates, différées et définitives
 - Suivi et évaluation des mesures prises

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les apports théoriques et les échanges se succéderont tout au long de la formation, avec des contenus théoriques mais aussi des situations vécues par l'intervenant ou les membres des équipes.

Remise d'un support de cours par participant.

[Retour à la liste des organismes](#)

Chargé de prévention niveau 1

public	durée
E Encadrement C Chefs d'équipe O Opérateurs	2 jours

réf. : 2202

Tout chef d'entreprise doit, depuis le 1^{er} juillet 2012, désigner « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ». Les missions qui lui seront confiées nécessitent l'acquisition de compétences en matière de prévention, de réglementation, d'analyse et d'évaluation des risques. De plus, il doit être en capacité de gérer les actions s'inscrivant dans la démarche de prévention de l'employeur.

Programme

- 1^{er} jour**
- Importance et origine des accidents du travail et maladies professionnelles.
 - Les grands principes réglementaires :
 - obligations du Chef d'entreprise (PGP, DU, pénibilité),
 - obligations des autres acteurs de l'acte de construire,
 - les règles spécifiques liées au BTP.
 - Les enjeux de la prévention, des leviers d'action pour initier la prévention.
 - Rôle du chargé de prévention et son positionnement au sein de son entreprise.
 - La transmission des messages au sein de l'entreprise.
 - Le rôle des principaux acteurs institutionnels de la prévention dans la relation avec l'entreprise et le chargé de prévention.
- 2^e jour**
- Une méthode pour préparer les actions prévention chantier en y intégrant l'évaluation des risques et le transfert des mesures aux salariés suivant la méthode HALTES : Hygiène, Approvisionnement, Livraison, Tâches, Energies, Secours.
 - Application à des situations de chantier et à un risque spécifique :
 - travail en hauteur.
 - La gestion organisationnelle de la prévention :
 - les vérifications et le suivi des équipements de travail,
 - la gestion des EPI (équipements de protection individuelle),
 - la gestion de l'accueil et des formations prévention,
 - le suivi santé.
 - Evaluation des acquis.

Nota : ce stage peut être complété par un perfectionnement niveau 2 (réf. 2203) avec l'objectif de développer les compétences d'analyse, d'évaluation des risques et de plan d'action prévention.

Formation à caractère obligatoire
Voir annexe p 101

Adhérents	Non-adhérents	Intra
351 € HT /participant	468 € HT /participant	Veillez consulter votre agence OPPBTP

Prérequis

Personne de l'entreprise ayant une bonne connaissance de l'organisation de son entreprise et des travaux qu'elle réalise.

LES 

Les stagiaires s'approprient des outils à mettre en oeuvre dès leur retour en entreprise.

Objectifs

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :
- de citer l'importance des AT et MP et d'identifier leurs origines dans le BTP,
 - de se positionner dans l'organisation de leur entreprise, de transmettre les messages prévention en interne en utilisant les leviers des enjeux de la prévention,
 - de rechercher dans les textes ou d'utiliser les différents acteurs institutionnels pour répondre aux obligations réglementaires,
 - de gérer des actions simples de prévention (préparation d'un chantier, suivi et gestion des actions préventions).

Pour qui ?

Tout salarié désigné par le chef d'entreprise.

Méthode pédagogique

Alternance d'apport théorique et d'exercices d'applications pratiques.

Sanction de stage

Attestation de présence.

Chargé de prévention niveau 2

public	durée	réf. : 2203
E Encadrement	1 jour	
C Chefs d'équipe		
O Opérateurs		

Le chargé de prévention doit s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Pour optimiser les missions qui lui sont confiées par le chef d'entreprise le chargé de prévention développe des compétences dans l'observation d'une situation de travail, l'analyse, l'évaluation des risques et l'anticipation des mesures de prévention. Il participe à la réalisation et au déploiement du plan d'action prévention.

Programme

- Consolider les missions du chargé de prévention par un retour d'expérience.
- Observer, analyser et évaluer les risques.
- Comprendre le processus de réalisation du document unique d'évaluation des risques.
- Résoudre un problème de prévention avec la méthode de la démarche prévention.
- Construire un plan d'action de prévention et le déployer en interne (application à un modèle).
- Evaluation des acquis.

Prérequis

Personne de l'entreprise désignée par l'employeur et ayant déjà assisté à la formation de 2 jours (chargé de prévention réf.2202), ou suivi la formation devenir correspondant prévention réf. 2201. Il doit avoir déjà pratiqué quelques mois cette mission ou activité.

LES +

Les stagiaires s'approprient des outils à mettre en oeuvre dès leur retour en entreprise.

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'observer, d'analyser et d'évaluer une situation de travail à risque en perspective avec le DU
- d'appliquer une méthode pour résoudre une problématique santé sécurité
- de concevoir et déployer un plan d'action.

Pour qui ?

Tout salarié désigné par le chef d'entreprise.

Méthode pédagogique

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application.

Sanction de stage

Attestation de présence.

Formation
à caractère
obligatoire
Voir annexe p 101

Adhérents	Non-adhérents	Intra
228 € HT /participant	304 € HT /participant	Veillez consulter votre agence OPPBTP

[Retour à la liste des organismes](#)



PROGRAMME DE FORMATION :

**"INTERVENANT EN PREVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS"
ou
"REFERENT SANTE ET SECURITE"**

**1 LES MISSIONS D' UN SERVICE PREVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS:**

1.1 Identifier, analyser et gérer

les risques qui pèsent sur l'entreprise.

1.2 Conseiller la hiérarchie

dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

1.3 Mettre en place

un système de management santé et sécurité.

1.4 Effectuer

une veille documentaire technique et législative, diffuser la réglementation et veiller à son application effective.

1.5 Diriger

des équipes d'intervention et de secours internes.

1.6 Informer et former

la hiérarchie et le personnel sur la prévention des risques professionnels au quotidien dans l'entreprise.

1.7 Communiquer

avec tous les acteurs de la prévention à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

2 LES FACETTES D'UN SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS:

2.1 Identifier, analyser et gérer les facteurs de risques qui pèsent sur l'entreprise.

Les principes de prévention de la Loi du 31 décembre 1991.

L'évaluation des risques professionnels et le document unique : le décret du 5 novembre 2001 et la circulaire du 18 avril 2002.

Les facettes du diagnostic général des risques de l'entreprise :

1. Agents biologiques
2. Aménagement des locaux et lieux de travail
3. Amiante
4. Appareils de levage
5. Appareils à pression de gaz et vapeur
6. Bruit au travail
7. Champs électromagnétiques
8. Chantiers de bâtiment ou de génie civil
9. Chutes de hauteur
10. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
11. Conditions de travail
12. Entreprises extérieures
13. Équipements de protection individuelle
14. Équipements de travail, moyens de protection et composants de sécurité
15. Explosion
16. Formation à la sécurité
17. Incendie
18. Installations électriques
19. Jeunes travailleurs
20. Machines, appareils, outils, engins, matériels et installations
21. Manutention manuelle de charges
22. Maternité
23. Pénibilité
24. Prévention des accidents, maladies
25. Radiations ionisantes
26. Rayonnements optiques
27. Règlement intérieur
28. Sécurité des aliments
29. Service de santé au travail
30. Signalisation de sécurité
31. Substances et préparations dangereuses
32. Surveillance des atmosphères de travail
33. Transport des marchandises dangereuses
34. Transports en commun de personnes par route
35. Travail sur écran
36. Travail temporaire
37. Vibrations

2.2 Conseiller la hiérarchie dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

La responsabilité civile et pénale dans l'entreprise.

Les fiches de fonction et les fiches de poste.

La gestion de l'accident du travail, de l'accident de trajet, de la maladie professionnelle :

- Le registre des accidents bénins,
- Les sauveteurs secouristes du travail,
- Le service de santé au travail,
- La déclaration d'accident,
- L'analyse d'accident,
- La tarification accident du travail et maladies professionnelles,
- Le contentieux technique et administratif de l'accident du travail, de l'accident de trajet, de la maladie professionnelle,
- La faute inexcusable du chef d'établissement et de ses préposés.

2.3 Mettre en place un système de management santé et sécurité.

Le référentiel OHSAS 18001 (les chapitres du référentiel sont indiqués entre parenthèse) :

- (4.2) Politique de santé et de sécurité
- (4.3) Planification
 - (4.3.1) Planification de l'identification des dangers, de l'évaluation et de la maîtrise du risque
 - (4.3.2) Exigences légales et autres exigences
 - (4.3.3) Objectifs
 - (4.3.4) Programme(s) de management de santé et sécurité au travail
- (4.4) Mise en œuvre et fonctionnement
 - (4.4.1) Structure et responsabilité
 - (4.4.2) Formation, sensibilisation et compétence
 - (4.4.3) Consultation et communication
 - (4.4.4) Documentation
 - (4.4.5) Maîtrise des documents et des données
 - (4.4.6) Maîtrise opérationnelle
 - (4.4.7) Etat d'alerte et réponse à une situation d'urgence
- (4.5) Vérification et action corrective
 - (4.5.1) Mesure et surveillance des performances
 - (4.5.2) Accident, incidents, non-conformités, actions correctives et actions préventives
 - (4.5.3) Enregistrements et gestion des enregistrements
 - (4.5.4) Audit
- (4.6) Revue de direction

Le cas échéant, nous pouvons prendre comme référentiel ILO OHS 2001 de l'Organisation Internationale du Travail : "Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail".

2.4 Effectuer une veille documentaire technique et législative, diffuser la réglementation et veiller à son application effective.

Le diagnostic d'application des textes législatifs et réglementaires :

- Lois Cadres et Textes de base, Ordonnances, Directives.
- Décrets et Arrêtés Ministériels.
- Circulaires, Instructions et Avis, Recommandations.
- Normes, Jurisprudence.

La mise en place d'une veille réglementaire en Santé et sécurité.

2.5 Diriger des équipes d'intervention et de secours internes.

Le Plan d'Urgence Interne (PUI) ou le Plan d'Opération Interne (POI),
La prévention des explosions (ATEX),
Les règles des Assurances (APSAD),
La formation incendie,
Les exercices d'évacuation.

2.6 Informer et former la hiérarchie et le personnel sur la prévention des risques professionnels au quotidien dans l'entreprise.

Le rôle de la hiérarchie au quotidien :

- Repérage des risques (risque = danger x exposition),
- Elimination des risques,
- Diminution des risques,
- Maintien en place des protections,
- Les équipements de protection individuelle,
- Formation des nouveaux,
- Informations à mettre en circulation,
- Contrôle d'application des règles,
- Observations instantanées,
- Analyse des dysfonctionnements,
- Audits sécurité,

2.7 Communiquer avec tous les acteurs de la prévention à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

L'organisation de la prévention des risques professionnels en France

- Le Chef d'établissement,
- Le fonctionnement du Service de Santé au Travail,
- L'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP),
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- Les Délégués du Personnel, les Membres du Comité d'Entreprise ou d'Etablissement, les Délégués syndicaux,
- L'Inspecteur du travail,

- L'Ingénieur - Conseil ou le Contrôleur du Service Prévention de la CARSAT,
- Les Chargés de missions de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) et l'ANACT,
- L'Inspecteur (DREAL) des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- Les Services d'Incendie et de Secours (SDIS, CODIS, CTA),
- L'Organisme Professionnel du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP),
- Les Assurances,
- Les Organismes Agréés ou Accrédités de contrôle,
- Les Experts.

Les différents supports de communication et d'information, les accès aux sites Internet sur la prévention, le réseau intranet.

Les affichages obligatoires dans l'entreprise,

Les campagnes d'affichage,

Les procès-verbaux et comptes-rendus de réunions.



[Retour à la liste des organismes](#)

Objectifs de cette formation :

- Acquérir une connaissance précise des droits et des devoirs du Référent Sécurité
- Disposer d'outils et de méthodes pour conduire efficacement les missions de Préventeur Santé

Vous êtes :

Actuel ou futur Référent Sécurité, désigné par le chef d'entreprise pour assumer la fonction de Préventeur des risques professionnels.

Pré-requis:

Aucun

Durée de la formation :

18 heures réparties sur 3 jours

CONTENU DE CETTE FORMATION

- Animation de la politique de la prévention des risques professionnels
- Participation à la réalisation du D.U.E.R et participation à sa mise à jour
- Participer au groupe des référent sécurité de la D.I.R.E.C.C.T.E
- Contrôle de l'affichage obligatoire
- Veiller à la réalisation des vérification matériel périodique
- Tenir à jour les obligations de formation à la sécurité
- Remonter auprès de la direction les besoins sur la santé et le sécurité
- Participer au choix des besoins en matériels

EN SAVOIR +**Profil des formateurs:**

Experts et / ou spécialistes en sécurité incendie, secourisme et prévention des risques professionnels

Méthode pédagogique:

Exposés théoriques, études de cas, échanges, mise en situation avec exercices pratiques.

Où et Quand

Limoges:
Nous contacter

Chez vous:
Nous contacter

Contact:

Sébastien BREGERE
Directeur de centre
06.63.75.52.23
6 rue Françoise Giroud
87350 PANAZOL
sb.formation@yahoo.fr



SALARIE COMPETENT EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Durée	3 journées (21 heures)
Public concerné	Toute personne de l'entreprise exerçant ou voulant exercer le rôle de salarié compétent en santé et sécurité au travail
Objectifs	Connaître les rôles et missions du salarié compétent en santé et sécurité au travail Connaître les obligations Disposer d'outils de travail afin d'être force de proposition dans son action au sein de l'entreprise

1. Les enjeux réglementaires de la prévention

le code du travail, les conventions collectives
les principes généraux de la prévention
la responsabilité de l'employeur et des salariés

2. Les enjeux humains, sociaux de la prévention

définition des accidents du travail, de trajet, maladies professionnelles
les statistiques d'accidents
les indicateurs de la sécurité : taux de fréquence et de gravité

3. Les différents acteurs de la sécurité internes ou externes à l'entreprise

la direction, la hiérarchie, les salariés, le CHSCT le service de santé au travail, le médecin du travail
l'inspecteur du travail, l'ingénieur de la CARSAT, l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)

4. rôle, moyens, outils et fonctionnement du salarié compétent

les moyens matériels et de déplacements
le droit à l'information et les consultations obligatoires
les missions dans l'entreprise
l'analyse de l'accident par l'arbre des causes :
recherche de solutions (matériels, organisation, facteur humain)
la veille réglementaire

5. Les risques professionnels et la pénibilité

notion de danger, de risque
identifier les dangers, analyse les risques
les risques généraux et particuliers
démarche de la prévention ; matériel, organisation, humain
le document unique et ses impacts dans l'entreprise
les plans d'action
la pénibilité au travail

6. L'inspection des lieux de travail

la communication autour de l'inspection
mise en valeur les pratiques de travaux sûrs

[Retour à la liste des organismes](#)

Evaluation et analyse des risques professionnels et moyens de prévention

OBJECTIFS

Recenser, analyser, évaluer et hiérarchiser les risques par domaine d'activité.

Se fixer des indicateurs de risques.

Mettre en place les moyens techniques, humains et structurels de prévention et de protection face aux risques évalués.

Faire vivre son Document Unique.

PARTICIPANTS

Futurs Préventeurs Animateurs Santé Sécurité au travail chargés de mettre en œuvre la sécurité et la prévention dans l'entreprise. Personnes participant au système de management de la santé et de la sécurité de leur entreprise.

MÉTHODES

Étude dynamique du projet d'agrandissement d'une entreprise sur plan.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis théoriques et pratiques sur la base de QCM et d'études de cas.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

▶ L'évaluation et l'analyse des risques

▶ Indicateurs de sécurité

▶ Mécanisme du taux de cotisation

▶ La gestion des risques

Définition, hiérarchisation • Les freins et fausses idées liés à la sécurité.

▶ L'évaluation et l'analyse des risques et les moyens de la prévention

Protections collectives, protections individuelles (EPI), les consignes, la formation • Risques électriques

• Risques mécaniques • Les produits chimiques et REACH • Le levage et la manutention • Les travaux

en hauteur • Ergonomie & postures (5S, amélioration de l'efficacité au poste de travail) • Les risques

routiers • Le bruit • Les risques sanitaires : plomb, amiante, légionelle, etc. • Les CMR • La pression

• L'ATEX • Le risque incendie • Les autres risques (alcool, tabac, stress, harcèlement).

MODALITÉS

Durée : 5 jours

Prix : 1 700 € H.T.

Cette formation permet d'appliquer dès son retour dans l'entreprise, l'analyse des risques et de faire vivre son Document Unique.

Ce stage s'intègre dans le parcours métier "Préventeur Santé Sécurité"

Gérer la prévention Santé Sécurité au travail

OBJECTIFS

Gérer l'information afin de connaître, suivre et faire respecter la réglementation en vigueur.
Construire et piloter une démarche sécurité au travail en prenant en considération les aspects économiques et humains de la sécurité.
Mesurer la performance de la démarche de prévention.

PARTICIPANTS

Futurs Préventeurs Animateurs Santé Sécurité au travail chargés de mettre en œuvre la sécurité et la prévention dans l'entreprise.
Personnes participant au système de management de la santé et de la sécurité de leur entreprise.

MÉTHODES

Alternance d'apports théoriques et d'études de cas.

ÉVALUATION

Evaluation des acquis théoriques et pratiques sur la base de QCM et d'études de cas.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

LES OUTILS DE LA PREVENTION

- ▶ Démarche de management de la sécurité (OHSAS, MASE, ILO OSH...)
- ▶ Les moyens utiles pour construire une démarche de prévention

Les outils et documents issus de la réglementation • L'organisation de la sécurité • L'audit sécurité

- ▶ Le coût de la prévention
- ▶ Mesure de la performance de l'organisation de la Sécurité Santé au travail par la mise en œuvre d'indicateurs

COMMUNIQUER SUR LA SECURITE

- ▶ La gestion de l'information
- ▶ La coordination des actions sécurité au sein de l'entreprise
- ▶ Les outils de communication

Le relais de l'information • L'affichage • Les fiches de poste, etc.

- ▶ Animation

Organisation et animation d'une réunion • Organisation et animation d'une formation

- ▶ La communication et les relations interpersonnelles
- ▶ L'animation du réseau de compétences sécurité

PROJET SECURITE

- ▶ Les étapes et bonnes pratiques de la gestion de projet

LA GESTION DE CRISE

- ▶ La situation de crise

Identification d'une situation de crise • Modalité de gestion de crise • Procédures à mettre à œuvre.

MODALITÉS

Durée : 5 jours
Prix : 1 700 € H.T.

Cette formation s'intègre dans le parcours métier "Préventeur Santé Sécurité".

[Retour à la liste des organismes](#)



santé au travail en limousin

Personne compétente en protection et prévention des risques professionnels

Durée : 21 heures sur trois jours non consécutifs

Nombre de stagiaires : 8 à 10 personnes / inter ou intra-entreprises

Pré-requis : Aucun

Objectif : Répondre à l'obligation réglementaire qui définit dans l'article L 4644.1 du Code du travail que l'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16 du même Code.

Compétence 1 : Situer son rôle d'acteur en santé et sécurité au travail dans l'entreprise

Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.

Connaître les missions de la personne compétente

Connaître les interlocuteurs internes acteurs de la prévention dans l'entreprise

Connaître les interlocuteurs externes acteurs de la prévention et de la Santé Sécurité au Travail

Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.

Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

Compétence 2 : Identifier les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité

Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

Connaître le contexte de l'évaluation des risques dans son entreprise

Etre capable de formaliser l'évaluation des risques dans son établissement

Compétence 3 : Proposer des mesures de prévention des risques professionnels

Etre capable de proposer des mesures de prévention en fonction des risques identifiés

Etre capable de réaliser l'étude de la pénibilité pour un poste ou une unité de travail

Etre capable de mettre en place le compte personnel de prévention de la pénibilité dans l'entreprise.

Compétence 4 : Suivre un plan d'action de prévention des risques professionnels

Etre capable d'assurer le suivi du plan d'action de son entreprise

Evaluation formative de la formation (individuelle ou collective)

Bilan de la formation

Un travail intersession est demandé aux stagiaires. Il servira de support de travail pour la 3ème journée de formation. Chaque stagiaire devra réaliser le DU pour une unité de travail de son entreprise. Il complètera également la grille Digest selon les éléments de son établissement, et réalisera à partir du résultat de cette grille un plan d'action, pour une situation dangereuse identifiée. Il pourra également utiliser l'outil d'autoévaluation de la pénibilité de l'ORST pour l'aider dans sa démarche de mise en place du plan d'action. Il complètera également une fiche de prévention des expositions (fiche pénibilité)

[Retour à la liste des organismes](#)